

Politique de Développement durable

MISE EN CONTEXTE

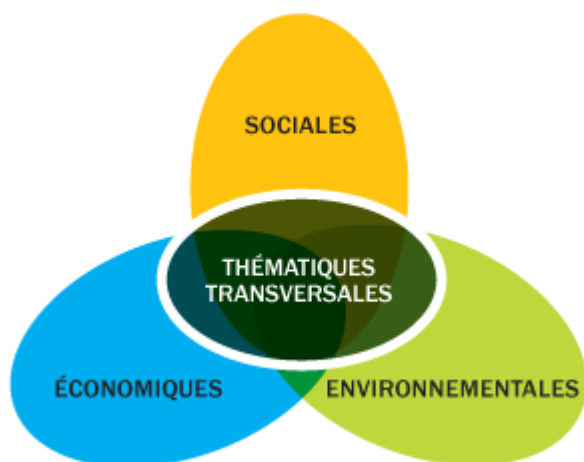
La première politique de développement durable a été adoptée par le Conseil d'administration de l'Orchestre symphonique du SLSJ le 12 décembre 2017.

Cette politique est le fruit d'une minutieuse analyse des 21 enjeux composant les quatre grandes thématiques du développement durable selon l'approche BN Q 2100, modèle généralement reconnu pour ce genre de processus. Les démarches de réalisation de la politique et le renouvellement ponctuel du plan d'actions étaient accompagnés de l'expertise du Centre québécois de développement durable (CQDD) à Alma.

La politique de Développement durable de l'Orchestre est un reflet concret et mesurable du dynamisme de l'Orchestre et de notre volonté à contribuer à la communauté régionale, dans un souci de pérennité et pour le bien de notre planète.

En 2024, une récente évaluation du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) saluait les efforts de l'Orchestre en matière d'écoresponsabilité, soulignant notre réflexion très avancée à ce sujet et traduite par des actions efficaces et soutenues dans plusieurs de nos champs d'activités.

Les champs d'intervention sélectionnés au sein des quatre thématiques.



La thématique environnementale est un pilier important sur lequel nous avons identifié plusieurs bonnes pratiques déjà bien implantées dans l'organisme. Même si nos activités ne comportent pas de risques sérieux pour l'environnement et que nous occupons un bâtiment régi par des normes gérées par le gouvernement du Québec, nous croyons pouvoir faire une différence avec des habitudes simples et des choix éclairés. Nous allons rester attentifs aux améliorations possibles et investir notre énergie à partager ces bonnes pratiques avec nos collègues, voisins d'immeuble et partenaires variés.

La thématique transversale nous rejoint particulièrement en commençant par l'élaboration d'un plan stratégique incluant les enjeux de développement durable et permettant de bien définir la vision de l'organisme pour assurer une prise de décision éclairée pour un développement harmonieux et structuré.

La thématique économique est reliée de près à la thématique transversale, en s'assurant de la pérennité de l'Orchestre par le contrôle de la rentabilité et en participant au développement de notre communauté.

Finalement, **la thématique sociale** nous rejoint dans la recherche et le développement de conditions de travail saines et équitables de même que la participation de tous les employés au succès de l'Orchestre.

PRÉAMBULE

De par nos valeurs, nous nous sentons concernés par la nécessité de la prise en compte du développement durable au sein de nos activités.

Nous souhaitons affirmer notre engagement et nos efforts pour contribuer au développement durable de la région et accroître notre responsabilité sociale d'organisation dans la poursuite de notre mission sociale.

Nous souhaitons ainsi maximiser les impacts positifs sur la communauté régionale et limiter au minimum les répercussions sur l'environnement.

Notre mission

L'OSSLSJ est producteur de concerts symphoniques et diffuseur de musique classique de niveau professionnel voué principalement à la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Tournée vers l'avenir, son action cible également le développement de la musique en proposant formation, accessibilité et diversité grâce aux partenariats qu'il entretient avec son milieu.

Nos valeurs

Recherche de l'excellence

Créativité

Dynamisme

Collaboration et partenariat

Respect

Loyauté envers l'Orchestre et sa communauté

PORTÉE

L'Orchestre symphonique du Saguenay—Lac-Saint-Jean s'engage à appliquer cette politique dans l'ensemble de ses actions et décisions, et à faire du développement durable sa responsabilité pour le bénéfice de l'organisme, de sa collectivité et pour les générations à venir.

La présente politique s'applique à tous les employés et bénévoles de l'Orchestre. Elle servira également d'inspiration auprès de nos partenaires et du public.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE

1. Assurer une vision claire du développement de l'Orchestre en intégrant les principes de développement durable à l'ensemble de nos décisions et de nos activités :

- En intégrant les principes de développement durable dans la planification stratégique
- En mettant en place la structure de gouvernance nécessaire à la mise en œuvre du plan stratégique

2. Assurer la pérennité de l'Orchestre par une saine gestion financière :

- En optimisant les outils de gestion financière
- En utilisant les leviers financiers à notre disposition

3. Assurer un milieu de travail sain, équitable et inspirant :

- En mettant en place des outils adaptés pour la gestion de notre équipe
- En appuyant le développement des compétences de nos employés
- En favorisant des pratiques soucieuses de la santé et de la sécurité des employés

4. Minimiser l'empreinte environnementale de l'Orchestre:

- En privilégiant des fournisseurs responsables
- En posant des gestes concrets pour favoriser une gestion responsable des matières résiduelles
- En collaborant avec nos partenaires à la recherche de solutions durables en ce qui a trait à la gestion responsable de l'eau et de l'énergie
- En minimisant l'impact des activités de l'Orchestre sur la génération des GES.

MISE EN OEUVRE

Rôles et responsabilités

- La direction générale et le comité Développement durable proposent une mise à jour de la politique au besoin et un plan d'action triennal.
- Le conseil d'administration adopte la politique de développement durable et mandate les comités concernés pour réaliser ses objectifs.
- La direction, dans son rôle de contrôle, assure le respect de la politique de développement durable et la mise en œuvre du plan d'action annuel.
- Tout membre du personnel a la responsabilité de l'application de la politique de développement durable dans les domaines de sa compétence.

Mandat du comité Développement durable

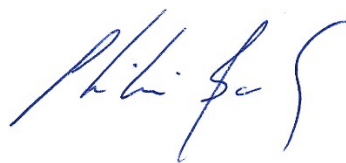
- Collaborer à l'élaboration et au suivi du plan d'action triennal et à l'identification des indicateurs permettant d'en mesurer l'efficacité;
- Assurer une veille des pratiques innovantes en matière d'éco responsabilité et les promouvoir à l'interne;
- Collaborer à sensibiliser le personnel à l'importance d'atteindre les objectifs de la politique de développement durable;
- Participer à l'élaboration d'un rapport annuel, devant être inclus dans le rapport annuel de l'Orchestre symphonique, et à sa diffusion auprès du personnel et du public.

Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur lors de son adoption par le conseil d'administration, le 12 décembre 2017.



Michel Harvey, président



Christine Boily, directrice générale

Renouvellement

La politique est mise à jour et adoptée par son conseil d'administration, le 15 avril 2025.

Bernhard Simard, président

Stéphanie Girard, directrice générale